



# LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES : MODE D'EMPLOI



© UNICEF / Pirozzi

1

## QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION ?

La participation, c'est la possibilité que les enfants ont de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de **se forger une opinion**\* critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.



2

## PARTICIPER POUR DEVENIR UN ACTEUR CITOYEN ET ENGAGÉ

Ta participation montre l'importance de la jeunesse dans les prises de décisions. Tu deviens, à travers elle, l'acteur de ton propre avenir.

Ta participation à la vie publique participe à ton épanouissement au sein de la société :

- Tu apprends à identifier, comprendre et analyser une problématique, à travailler en équipe, à t'organiser pour monter des projets.
- Tu peux aider à améliorer une situation.
- Tu te sens utile.
- Tu montres aux adultes que tu es digne de confiance.
- Tu développes des qualités comme l'écoute, l'échange, la transmission de savoir.
- Tu t'ouvres à un réseau de personnes partageant les mêmes valeurs qui pourront te faire découvrir un nouvel environnement.

Pour pouvoir participer, tu n'as pas besoin de qualités spécifiques. Il suffit juste de le vouloir vraiment !

## 3

### PARTICIPER, MAIS AVEC QUI ?

Ta participation à la vie publique sera d'autant plus forte et visible qu'elle intégrera un grand nombre de personnes, qui **s'engagent** : les enfants et les jeunes, bien entendu, mais aussi les adultes (parents, enseignants, membres des **institutions**...).

#### • LES ENFANTS ET LES JEUNES AU CŒUR DE L'ACTION

La participation doit te permettre de te construire comme sujet libre, c'est-à-dire t'inciter à te forger une opinion et à l'exprimer, ainsi que de devenir un acteur **citoyen**, quel que soit ton âge.

Lorsque tu t'impliques dans une action **citoyenne**, l'impact que tu peux avoir auprès des autres est très important. Tu connais les préoccupations des jeunes de ton âge, ainsi que les images qui leur parlent, bien mieux que les adultes.

#### • LES ADULTES, TUTEURS D'UNE CONSTRUCTION COLLABORATIVE

Afin de mener à bien ton projet, n'hésite pas à consulter des adultes compétents. Ils t'aideront à poser tes idées et à agir de manière efficace.

Parents, éducateurs, enseignants t'encouragent et te soutiennent en te permettant d'exercer pleinement ton droit d'expression. Cela signifie que les adultes doivent t'écouter, mais cela ne signifie pas que tu seras systématiquement **approuvé**.

#### • LE RÔLE DES INSTITUTIONS

Les **institutions** sont essentielles pour structurer, soutenir et donner une pleine **légitimité** aux actions menées par des enfants et des jeunes. Ainsi, l'UNICEF est clairement mentionné dans la Convention internationale des droits de l'enfant pour en faire la **promotion**, notamment dans son aspect participatif.

Des organismes internationaux comme le Comité 21 ou nationaux comme le Cidem, l'OCCE ou les Francas en France proposent des outils d'éducation à la citoyenneté ou au développement durable dans une approche participative.

Les ministères sont également des acteurs essentiels pour faire émerger la voix des enfants et, en premier lieu, le ministère de l'Éducation nationale dont la mission est de favoriser l'épanouissement global de l'enfant et le développement de ses capacités de réflexion et d'**autonomie**.



## 4

### TON RÉSEAU SOCIAL POUR T'ENGAGER ET (T')INFORMER

Tu es sans doute inscrit sur des réseaux sociaux comme Snapchat, Instagram, Twitter ou Facebook.

Parallèlement à tes actions de terrain, tu peux t'appuyer sur les réseaux sociaux pour t'informer ou communiquer tes idées et diffuser largement des informations. Ils t'aideront également à mobiliser ton entourage sur des questions qui te tiennent à cœur.

Cependant, il faut aussi que tu sois bien conscient des risques que comportent les réseaux virtuels. Demande éventuellement à un adulte de t'accompagner dans ton approche des réseaux sociaux. Il existe aussi des campagnes d'éducation numérique comme par exemple celles d'Action innocence.

## 5

### PARTICIPER, MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

La confiance est un élément essentiel. Les jeunes doivent renvoyer une image positive de ce qu'ils sont et de ce qu'ils souhaitent, de même que les adultes doivent prendre en compte les besoins des jeunes et croire en leurs capacités d'agir.

C'est grâce à cette confiance mutuelle que tu pourras devenir autonome dans tes actions.



## 6

### PARTICIPER MALGRÉ LES OBSTACLES

Même si tu veux changer le monde, tu dois savoir qu'il y a tout un ensemble de **procédures** à respecter et que certains projets peuvent s'avérer irréalisables ou simplement avoir besoin de temps avant d'aboutir.

Les personnes que tu consulteras ne seront pas forcément favorables à tes idées, mais elles sauront écouter, et c'est ce qui importe le plus.

Ces limites ne sont pas là pour te décourager, mais au contraire pour t'apprendre à t'améliorer dans tes **démarches**.



### LE SAVAIS-TU ?

De plus en plus d'écoles constituent des « conseils des élèves ». Ce conseil se réunit régulièrement afin d'évoquer les problèmes de la classe et de l'école en général. Dans une classe de CP à Paris, par exemple, chaque enfant est élu démocratiquement pour un rôle précis (président, ministre du silence, etc.) et peut s'exprimer librement. Ce conseil s'inspire des **instances** républicaines et permet aux enfants de prendre la parole et d'agir en vue d'améliorer la vie à l'école.

D'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF en 2016, 24 % des enfants et des jeunes, soit près d'un enfant sur 4, ne peuvent pas donner leur avis sur le fonctionnement de leur école, leur collège ou leur lycée.

Il existe des Conseils municipaux et départementaux d'enfants ou de jeunes (CME, CMJ ou CDJ) au sein de la mairie de ta ville ou ton département, où des enfants et des jeunes sont élus et se réunissent pour donner leur avis, faire entendre leur voix, participer aux décisions prises par la Ville ou le Département sur des sujets qui les concernent (les parcs et jardins, les loisirs, l'école, la sécurité...).



© Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

## SOURCES

UNICEF France, 2016 – Consultation nationale des 6/18 ans

## VOIR AUSSI

- Fiche « L'UNICEF et les droits de l'enfant »
- Fiche « Tous différents, tous égaux »
- Fiche « La protection de l'enfance en France »
- Fiche « Le droit à l'éducation »
- Fiche « Le droit à la protection »



## VOCABULAIRE



**Approuver** v. Être d'accord.

**Autonomie** n.f. Indépendance, liberté.

**Citoyen** n.m. Individu habitant dans un État dont il a la nationalité et qui a des droits et des devoirs.

**Collaboratif** adj. Qui vise à favoriser la collaboration et le partage.

**Engagement** n.m. Attitude de prendre parti pour une cause. S'engager pour une cause, c'est s'impliquer pour elle. Le volontariat, par exemple, est une forme d'engagement.

**Démarche** n.f. Action menée pour atteindre un but.

**Intérêt** n.m. Attention ou curiosité portée à quelque chose. L'intérêt implique aussi une notion d'utilité.

**Instance** n.f. Autorité, organisme ayant un pouvoir de décision ou de contrôle.

**Institution** n.f. Chose qui est établie (règle, usage, organisme).

**Légitimité** n.f. Caractère de ce qui est reconnu par la loi, et qui se fonde sur le droit.

**Maturité** n.f. Qualité d'une personne qui est douée de jugement et qui agit de manière autonome.

**Procédure** n.f. Ensemble de règles ou de formalités qu'il faut respecter pour résoudre une situation donnée.

**Promotion** n.f. Ici, opération ou démarche permettant de défendre une cause.

**Se forger une opinion** v. Se faire un avis.

